

Déclaration Préalable

CSA SCRPN du 01 juillet 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,
Mesdames et Messieurs les représentants du personnel,
Chers collègues,

Avant de débiter cette séance, nos pensées se tournent une nouvelle fois vers ceux qui ne sont malheureusement plus, ou ceux qui ont été blessés à l'occasion de leur service. Permettez-moi d'avoir une pensée pour Dimitri de la CRS 19, décédé accidentellement lors d'une sortie en bateau entre collègues il y a peu.

Les CSA se succèdent, mais les déclarations préalables se ressemblent étrangement tant les sujets de fond ne semblent pas être pris en considération. C'est pourquoi nous allons de nouveau les énumérer :

- **L'attribution inégale de la prime VP ;**
- **La crise de la filière investigation dont les mesures tardent à être annoncées ;**
- **Le report de la PSC ;**
- **Le gel du point d'indice ;**
- **L'arrêt de la GIPA ;**
- **Les 10 % de perte de salaire en cas de congé maladie ordinaire.**

Nous n'allons pas de nouveau entrer dans les détails puisque les sujets sont connus, nous pouvons même penser qu'ils sont ignorés en l'absence de réponse.

Au surplus des sujets évoqués, ce sont aujourd'hui les agents des filières spécialisées qui sont stupéfaits du peu ou pas de postes offerts pour leur progression de carrière. En effet, comment expliquer qu'aucun poste de major à l'examen général ne soit offert au RAID, à la DNRT, au SDLP, etc. ?

La méritocratie s'arrêterait-elle aux portes de ces services ?

Nous demandons une prise de poste sur place pour les lauréats : il n'est dans l'intérêt d'aucun service de perdre des sachants investis et formés.

Même problématique pour les CRS : les « spécialistes » CRS sont les grands oubliés du nouvel examen major. Aucune place proposée chez les montagnards, musiciens...

Pour poursuivre sur l'évolution de carrière, nous souhaitons que les postes de RULP soient augmentés et en rapport avec la transformation des directions centrales en directions nationales. La nomenclature doit être anticipée et adaptée au dimensionnement des postes créés dans le cadre de la réforme, sans être pour autant figée.

Il en va de même pour les postes de RULP en CRS. Malgré la déflation des postes d'officiers, toutes les unités ne sont pas nomenclaturées avec un poste de RULP pour la fonction de « major compagnie ». Cette inégalité doit cesser au plus vite.

Vous nous répondez que la conjoncture n'est pas favorable, mais nous vous proposons de substituer les nombreux postes d'officiers non pourvus par ces postes de RULP. Cette substitution, parfois demandée à la marge, doit se généraliser, afin de donner des perspectives d'avenir à nos collègues.

Nous nous devons également d'avoir une expression sur la filière formation.

Comme d'autres périmètres, cette filière est de plus en plus en souffrance.

En ce qui concerne la formation initiale, c'est dans ces locaux que les volumes de recrutement sont fixés ; ensuite, l'Académie regarde, en bonne spécialiste du « Tetris », comment les répartir dans les structures : hébergement, salles de cours, externat, et enfin les formateurs.

L'humain n'est plus au centre du projet et ces plans de charge deviennent démentiels au regard du niveau d'heures de face-à-face pédagogique imposées aux formateurs.

Le quantitatif a hélas définitivement pris le pas sur le qualitatif et, manifestement, nombre de formateurs envisagent de réorienter leur carrière.

On ne parlera pas du manque de projection sur le bâtimentaire : à titre d'exemple, des conditions de cours dans des salles à plus de 32 degrés, sans climatisation,

comme à Nîmes ; des hébergements dans les mêmes conditions ; des fontaines à eau en nombre insuffisant... Le tout dans la plus grande structure de formation de France.

Peut-être pour préparer les recrues aux conditions qu'ils trouveront dans leurs services d'affectation ??

Il est urgent de créer de nouvelles structures de formation et de remettre de l'attractivité dans cette filière formation.

La filière de la formation continue continue aujourd'hui de renforcer l'opérationnel plutôt que de dispenser des formations, et va prochainement devoir faire la formation initiale des PA... Allez comprendre !

Tout cela nous amène à aborder le statut de formateur qui doit être repensé, mais qui ne fait l'objet d'aucun dialogue social.

Les instances, également, viennent invisibiliser les agents œuvrant dans le périmètre de la formation et, à ce titre, **UN1TÉ** revendique qu'une formation spécialisée « formation » soit créée afin que, justement, la réalité des conditions de travail de cette filière soit clairement appréhendée.

Les formateurs, même s'ils sont dans une direction qui se voudrait moins opérationnelle, permettent aux élèves d'acquérir les fondamentaux de la profession afin de les intégrer dans l'institution le plus sereinement possible pour eux, et permettent aux agents de garantir une police efficace et professionnelle.

Aujourd'hui, tout cela ne se fait qu'au travers de leur engagement et sans aucune reconnaissance ni considération.

Pourtant, à l'instar de toutes les autres directions, ils sont une réserve opérationnelle qui a apporté sa contribution lors des derniers grands événements : élèves et formateurs ont su démontrer là aussi savoir-faire et professionnalisme.

UN1TÉ l'affirme : La formation est en souffrance, et cela dans une certaine indifférence.

Des réponses doivent donc être apportées rapidement pour ces personnels dont l'action est de plus en plus invisibilisée.

Nous vous remercions de votre attention et demandons que cette déclaration soit annexée au procès-verbal.